

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (31) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, E. FARHAT, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, N. CASSAN FAUX, Y. ERGÜL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, C. PAILLER, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, K. WEINLAND, G. MICHAUD, S. LANSARI-CAPRAZ, E. AUDEBERT, L BRARD.

POUVOIRS (8) : C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
É. AZIHARI, mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
P. BARAUDON mandant a pour mandataire Y. GANIVELLE

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Travaux sur un objet classé - Demande de subvention auprès de l'État

La commune de Châtellerault possède un peu plus de 40 objets inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques, majoritairement des objets conservés dans les églises de la ville dont elle a la charge depuis 1905. Chaque année, un budget de 5000 euros est dévolu à la restauration d'un ou plusieurs objets dans un objectif d'entretien et de conservation de cet ensemble patrimonial particulièrement fragile.

Lors du dernier recensement des objets protégés, la statue de Saint-Georges, conservée dans l'église éponyme de Targé, a été signalée comme étant attaquée par des insectes. Elle a besoin d'une restauration complète. Il faut préciser qu'elle est inscrite au titre des objets monuments historiques et que sa restauration bénéficie du soutien de l'État ainsi que de son contrôle scientifique et technique.

En lien avec les services de l'État, un devis d'un montant de 4 999,20 euros TTC a été établi auprès d'une restauratrice agréée et un dossier de demande d'autorisation de travaux et de subvention a été déposé auprès de la Conservation régionale des monuments historiques -site de Poitiers. Le courrier de cette dernière, en date du 6 février, indique que le projet, autorisé, peut bénéficier d'une subvention de 1 249,80 euros soit 30 % du coût hors taxes des travaux, sur le budget 2017 du Ministère de la Culture et de la Communication.

Il convient maintenant de solliciter officiellement auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine, ce soutien financier.

* * * * *

VU l'article L.2121 – 29 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 6 avril 2017

n°13

page 2/2

VU la délibération n°1 du 17 avril 2014 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire notamment sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés d'un montant inférieur au seuil défini par le règlement de la Commission Européenne pour les marchés de fournitures et de service,

CONSIDERANT que le dossier de demande d'autorisation de travaux sur un objet inscrit est conforme au cahier des charges de la DRAC,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le programme de l'opération pour une montant de 4166 euros HT (soit 4 999, 20 euros TTC),
- de solliciter l'aide financière de l'Etat à hauteur de 30 % du budget hors taxes, soit 1249,80 euros,
- que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : début des travaux en avril 2017, pour une durée de trois mois.
- d' autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier
- il est indiqué que :
 - le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et la commune s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet
 - le numéro de SIRET de la commune est le suivant : 218 600 666 000 18
 - le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

BUDGET PREVISIONNEL DES TRAVAUX

DEPENSES		RECETTES	
Restauration Delphine Bienvenu, restauratrice en sculptures	4166 € HT soit 4999,20 € TTC	Subvention DRAC (30 % du coût HT)	1 249,80 €
		Ville Autofinancement	3 749,40 €
TOTAL	4 999,20 €	TOTAL	4 999,20 €

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 12 AVR. 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le 12/04/2017